

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Études géotechniques	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8010-120106/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client T8010-12-0106	Date 2013-05-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-009-15344	
File No. - N° de dossier QCM-2-35633 (009)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-05-27	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Thellend, François	Buyer Id - Id de l'acheteur qcm009
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2889 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

QUESTIONS, MODIFICATION ET ADDENDA

APPORTER A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS CI-DESSUS MENTIONNÉE LA MODIFICATION SUIVANTE :

Inclus dans la présente modification :

1. Questions et réponses 1 à 17;
2. Modification No. 1
3. Addenda No. 1

1. QUESTIONS ET RÉPONSES :

QUESTION 1

À l'article 8.3 du Tableau des prix, vous indiquez une quantité de quatorze (14) forages sur terre et situés dans une voie de circulation routière. Nous n'en avons identifié que quatre (4), soit les forages CIDS1, CIDS2, PLZ1 et GC6 (à part des 15 forages de chaussées CA1 à CA15). Veuillez préciser où sont situés les dix (10) autres forages visés par ce poste du bordereau de prix.

RÉPONSE 1

Veuillez consulter l'Addenda No. 1 plus précisément les modifications apportées au Tableau de l'annexe J, à savoir la note **** au pied dudit tableau à la page 2 de 2. Également, à l'Annexe I, au dessin 72813 - 1 de 10 et au dessin 72813 - 3 de 10.

QUESTION 2:

En ce qui concerne la Section 4 - Proposition technique de la demande de proposition, est-ce permis de:

- 1) Ajouter des lignes et/ou des pages additionnelles si l'espace alloué dans le formulaire ne nous permet pas d'élaborer notre énoncé de façon complète et satisfaisante? Dans l'affirmative, est-ce que les pages additionnelles doivent être des copies des pages d'origines ou simplement des pages blanches?
- 2) Ajouter des photos ?
- 3) De personnaliser le document (ex : changer la couleur des zones ombragées en noir)?

RÉPONSE 2

1) Vous devez seulement utiliser l'espace prévu dans les formulaires et respecter les modalités prescrites à l'article EPEP 2.1 (sauf lorsque prescrit autrement).

Conséquemment, non, vous ne devez pas ajouter des lignes et/ou des pages additionnelles (sauf lorsque prescrit autrement et comme le prévoit l'Addenda no 1).

Toutes pages ou lignes additionnelles seront retirées de la proposition et ne seront pas évaluées.

Cependant, la section 4 est modifiée à l'Addenda No. 1, afin d'inclure l'article 4.09 - *Informations Complémentaires*, et ainsi permettre aux proposant d'élaborer d'avantage sur les articles 4.01 à 4.08, au besoin.

2) Pour ce qui est de l'insertion de photos, vous pouvez le faire, mais cela à l'intérieur des cases du formulaire, ce qui a pour conséquence de réduire l'espace qui vous est disponible pour rédiger du texte.

3) Finalement, pour ce qui est de personnaliser le document, nous ne vous recommandons pas de le faire. Nous vous rappelons que vous ne devez pas changer la

superficie des cases des formulaires, vous devez respecter les exigences de présentation de la clause EPEP 2.1 et vous ne devez apporté aucun changement au libellé d'un formulaire (ou d'une case d'un formulaire).

QUESTION 3:

Pouvez-vous confirmer que la Plaza du Pont Champlain est bien l'ancien poste de péage, situé sur l'Île-des-sœurs?

RÉPONSE 3:

Oui, la plaza du Pont Champlain est bien l'ancien poste de péage du Pont Champlain, situé sur l'Île-des-Soeurs entre les deux voies d'autoroutes.

QUESTION 4:

Section 3.02.4.3.1 : Quand vous indiquez que " le chargé de projet doit avoir réalisé au moins 4 contrats de nature similaire au présent contrat, à savoir des projets comportant des études géotechniques, des campagnes de caractérisation environnementale, la réalisation et le suivi de forage et/ou divers services de laboratoire " est-ce que cela signifie que les projets proposés doivent comprendre TOUS ces éléments - géotechnique, environnement, forage, laboratoire - et avoir été réalisés dans le contexte de construction d'un nouveau pont ou ouvrage d'art d'envergure OU que les projets proposés doivent comprendre un ou plusieurs des volets décrits, pour des projet pertinents. Par exemple, est-ce qu'une campagne d'investigation géotechnique et environnementale pour un bâtiment d'envergure peut être considérée, et est-ce qu'une étude géotechnique sans caractérisation environnementale pour un ouvrage d'art maritime d'envergure peut être considérée?

RÉPONSE 4:

Veillez consulter l'Addenda No. 1 plus précisément, la page 23, paragraphe 3.02.4.3.1

QUESTION 5:

Section 3.02.4.3.6 et 7 surveillant de forage : Peut-on avoir équivalence pour remplacer un technicien senior de 10 ans d'expérience, par un ingénieur géotechnicien ou professionnel en environnement? Si oui, quel serait le nombre d'année d'expérience requis?

RÉPONSE 5:

Veillez consulter l'Addenda No. 1 plus précisément, la page 24, paragraphes 3.02.4.3.6 et 3.02.4.3.7

QUESTION 6:

Section 3.02.4.3.2 Expert en géotechnique/ouvrages d'art : Est-ce que vous sous-entendez qu'un expert géotechnicien en ouvrage d'art, inclut les expertises géotechniques pour des fondations de bâtiments d'envergure ou particulier?

RÉPONSE 6:

Veillez consulter l'Addenda No. 1 plus précisément, la page 24, paragraphe 3.02.4.3.2

QUESTION 7:

Section 3.02.3.1.9 Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par " puits d'investigation sur les chaussée ou les tabliers de béton"? S'agit-il de carottage permettant de caractériser les éléments souple et rigide des chaussées?

RÉPONSE 7:

Veillez consulter l'Addenda No. 1 plus précisément, la page 22A, paragraphe 3.02.3.1.9

QUESTION 8:

Question générale sur les essais en cours de forage : Est-ce que des essais au dilatomètre, pressiomètre, essais Lugeon, piézocône, installation d'inclinomètre sont requis d'emblée? Si oui, y'a-t-il une exigence en terme de quantité minimale?

RÉPONSE 8:

Veillez consulter l'Addenda No. 1 plus précisément, la page 14, paragraphe 3.02.2.3.7.2.11

QUESTION 9:

Aux articles 3.02.4.4 et 3.02.4.5 des Termes de référence (Section 3), vous identifiez que la connaissance des essais géotechniques spécialisés (perméabilité, piézocône, pressiomètre et dilatomètre) est considérée comme un atout. Pourtant vous ne faites aucune mention de ces essais dans les forages à réaliser ni dans le bordereau des prix. Pourriez-vous clarifier SVP.

RÉPONSE 9:

Veillez consulter l'Addenda No. 1 plus précisément, la page 14, paragraphe 3.02.2.3.7.2.11

QUESTION 10:

Sismique marine :

- 1) Serons-nous autorisés à réaliser les levés de nuit ? Ceci dans le but de minimiser l'impact de la circulation sur la qualité des données sismiques.
- 2) Est-ce que la directive de deux personnes par équipe implique que pour chaque bateau deux personnes minimum sont requises ? Notre opinion est que deux personnes dans un bateau est un minimum pour raisons de sécurité.
- 3) Est-ce que la source sismique (explosif ou autre) qui sera utilisée dans l'eau sera autorisée dans les zones sensibles en juillet et août 2013 ?

RÉPONSE 10:

- 1) Veillez consulter l'Addenda No. 1, plus précisément, la page 16, paragraphe 3.02.2.4.4 (4e et 5e puces).
- 2) la réponse fera l'objet d'un(e) modification/Addenda ultérieur(e).
- 3) Veillez consulter l'Addenda No. 1, plus précisément, la page 16, paragraphe 3.02.2.4.4 (1, 2 et 3e puces).

QUESTION 11:

Sismique terrestre :

- 1) Faut-il prévoir de la signalisation routière pour la sismique terrestre ?
- 2) Est-ce que la ou les lignes sismiques terrestres traverseront des routes ?
- 3) Est-ce que les explosifs sont autorisés pour la sismique terrestre ?

RÉPONSE 11:

- 1) Oui possiblement selon l'emplacement des lignes de levées qui n'a pas encore été déterminé exactement. Les besoins en matière de signalisation et contrôle de la circulation, le cas échéant, seront rémunérés selon les allocations prévues aux postes de paiement 8.5. Veuillez également consulter l'Addenda No. 1, page 59, paragraphe 3.03.15.13.12.1
- 2) Voir la réponse à la question 11-1 ci-dessus et consulter aussi l'Addenda No. 1, page 16, paragraphe 3.02.2.4.4 (6e puce).
- 3) Veuillez consulter l'Addenda No.1, plus précisément, la page 16, paragraphe 3.02.2.4.4 (4,5, et 6e puces).

QUESTION 12:

À l'article 3.02.8.2.4 des Termes de références (p. 29), il est mentionné que le calendrier détaillé doit être préparé à l'aide d'une version 2007 ou plus récente du logiciel MS-Project de Microsoft. Acceptez-vous que la version 2003 de ce même logiciel soit utilisée pour la présente offre ?

RÉPONSE 12:

Il n'y a pas d'échéancier de projet à fournir avec la proposition. Au moment de l'exécution du Contrat, vous devez utiliser les versions des logiciels identifiées aux Termes de référence, à savoir la version 2007 ou plus récente du logiciel MS-Project tel qu'indiqué aux articles 3.02.8.2.4 et 3.02.8.10.1

QUESTION 13:

Nous apprécierions un éclaircissement en ce qui concerne le personnel professionnel qui doit être inclus dans l'offre. Certains ingénieurs que nous souhaitons placer dans des postes clés sont membres d'ordres professionnels des autres provinces canadiennes. Ils bénéficieront de l'accord interprovincial entre les ordres et obtiendront leur permis dans les prochaines semaines, mais il est possible que ce ne soit pas avant la date de fermeture de l'offre. Si nous plaçons ce personnel dans l'offre sans qu'il n'ait son permis de l'OIQ, obtiendra-t-il un pointage réduit ou sera-t-il évalué comme ne répondant pas aux exigences minimales (section 3.01.4.2.2/3/4 page 7 des Termes de références)?

RÉPONSE 13:

Veuillez consulter l'Addenda No. 1, page 8, plus précisément l'article 3.01.4.2.12 *Membre en règle ou détenteur d'un permis temporaire.*

QUESTION 14:

Le forage P6 est-il vraiment sur l'îlot? Comment alors acheminer la foreuse ? Peut-on plutôt le faire sur l'eau en s'approchant le plus possible de l'emplacement proposé avec la barge ?

RÉPONSE 14:

Veuillez consulter l'Addenda No. 1, plus précisément les modifications au Tableau de l'annexe J, à savoir l'lot/Eau vis à vis le Forage P6 (Page 1 de 2) et la note *** au pied dudit Tableau à la page 2 de 2.

QUESTION 15:

Question en lien avec le formulaire de la proposition technique (section 4). Pouvez-vous définir ce que vous entendez par l'expression "projet complété ou en cours d'exécution" (article 4.03). S'agit-il seulement des études ou le projet doit-il avoir été construit ?

RÉPONSE 15:

Le Canada entend par " projet complété ou en cours d'exécution ", un projet sur lequel l'Expert-conseil a fourni des services professionnels en géotechnique, et/ou en caractérisation environnementale et/ou des services de laboratoires dans les phases d'études ou de conception (par exemple : études, avant-projet, conception préliminaire et définitive, plans et devis) ou des services professionnels dans ces mêmes domaines en phase de construction (par exemple, surveillance des travaux, contrôle des matériaux, gestion de projet, etc.), que l'une ou l'autre des phases (ou les deux) soit complétée ou en cours d'exécution.

Veillez également consulter la modification No. 1 ci-dessous.

QUESTION 16:

Question en lien avec le formulaire de la proposition technique (section 4). À la section 4.03 - expérience pertinente, il n'y a pas beaucoup d'espace pour décrire chacun des six (6) projets pertinents demandés. Pouvons-nous insérer des pages supplémentaires au besoin ?

RÉPONSE 16:

Vous devez seulement utiliser l'espace prévu dans les formulaires et respecter les modalités prescrites à l'article EPEP 2.1 (sauf lorsque prescrit autrement). Conséquemment, non, vous ne devez pas ajouter des lignes et/ou des pages additionnelles (sauf lorsque prescrit autrement et comme le prévoit l'Addenda No. 1). Toutes pages ou lignes additionnelles seront retirées de la proposition et ne seront pas évaluées.

Cependant, la section 4 est modifiée à l'Addenda No. 1, afin d'inclure l'article 4.09 - *Informations Complémentaires*, et ainsi permettre aux proposants d'élaborer d'avantage sur les articles 4.01 à 4.08, au besoin.

QUESTION 17:

Question en lien avec le formulaire de la proposition technique (section 4). À la section 4.06 - équipe de projet, il n'y a pas d'espace prévu pour présenter les autres ressources de l'équipe, autre que les sept (7) membre du personnel clé. Pouvons-nous ajouter des pages supplémentaires à cette section pour présenter brièvement le reste de l'équipe ?

RÉPONSE 17:

Vous devez seulement utiliser l'espace prévu dans les formulaires et respecter les modalités prescrites à l'article EPEP 2.1 (sauf lorsque prescrit autrement). Conséquemment, non, vous ne devez pas ajouter des lignes et/ou des pages additionnelles (sauf lorsque prescrit autrement et comme le prévoit l'Addenda No. 1). Toutes pages ou lignes additionnelles seront retirées de la proposition et ne seront pas évaluées.

Cependant, la section 4 est modifiée à l'Addenda No. 1, afin d'inclure l'article 4.09 - *Informations Complémentaires*, et ainsi permettre aux proposants d'élaborer d'avantage sur les articles 4.01 à 4.08, au besoin.

2. MODIFICATION NO 1:

Demande de Proposition (DDP), Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP), EPEP 2 - Demandes de propositions, article 2.2 - Proposition technique, Expérience pertinente:

Veillez supprimer:

Notez que seuls les projets complétés ou en cours d'exécution à l'intérieur de la période admissible seront considérés. Une note de zéro (0) point sera attribuée lors de l'évaluation de la proposition technique à tout projet qui ne rencontre pas cette exigence.

et remplacer par :

Notez que seuls les projets complétés ou en cours d'exécution à l'intérieur de la période admissible seront considérés. Le Canada entend par " projet complété ou en cours d'exécution ", un projet sur lequel l'Expert-conseil a fourni des services professionnels en géotechnique, et/ou en caractérisation environnementale et/ou des services de laboratoires dans les phases d'études ou de conception (par exemple : études, avant-projet, conception préliminaire et définitive, plans et devis) ou des services professionnels dans ces mêmes domaines en phase de construction (par exemple, surveillance des travaux, contrôle des matériaux, gestion de projet, etc.), que l'une ou l'autre des phases (ou les deux) soit complétée ou en cours d'exécution.

Une note de zéro (0) point sera attribuée lors de l'évaluation de la proposition technique à tout projet qui ne rencontre pas cette exigence.

3. ADDENDA NO 1:

CET ADDENDA FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS ET LA MODIFIE DE LA FAÇON INDIQUÉES CI-APRÈS:

SECTION 3 – TERMES DE RÉFÉRENCE

- Veillez **remplacer** les pages 8, 14, 16, 22, 23, 24, 30, 52, 59 et 68 **par** les pages 8, 14, 16, 22, 23, 24, 30, 52, 59 et 68 (Addenda No. 1) ci-jointes.
- Veillez **ajouter** les pages 8A, 14A, 16A, 22A, 30A et 59A (Addenda No. 1) ci-jointes.

SECTION 3 - ANNEXE I : PLAN DE LOCALISATION ET D'IDENTIFICATION DES FORAGES ET ESSAIS À RÉALISER

- Au dessin 72813 – 1 de 10, veuillez **remplacer** le texte « Début des forages dans la chaussée, CA15-1 à CA15-10 » **par** le nouveau texte « Début des forages dans la chaussée, CA1 à CA10 »

et **remplacer** le texte « Start of boring in the roadway, CA15-1 to CA15-10 » **par** le nouveau texte « Start of boring in the roadway, CA1 to CA10 »

- Au dessin 72813 – 3 de 10, veuillez **remplacer** le texte « Fin des forages dans la chaussée, CA1 à CA15 » **par** le nouveau texte « Fin des forages dans la chaussée, CA1 à CA10 » et **remplacer** le texte « End of boring in the roadway, CA1 to CA15 » **par** le nouveau texte « End of boring in the roadway, CA1 to CA10 ».

SECTION 3 - ANNEXE J : TABLEAU D'INFORMATION DES FORAGES ET ESSAIS À RÉALISER

- Veuillez **remplacer** les pages 1 de 2 et 2 de 2 du *Tableau d'information des forages et essais à réaliser (Volet A)*, **par** les pages 1 de 2 et 2 de 2 (Addenda No. 1) ci-jointes.

SECTION 4 - PROPOSITION TECHNIQUE

- Veuillez **remplacer** la page 54 de la Section 4 Propositions technique par la page 54 (Addenda No. 1) ci-jointe.
- Veuillez **ajouter** les nouvelles pages 55 à 57 (Addenda No.1) ci-jointes à la Section 4 Propositions technique.
- Veuillez prendre note du fichier électronique fourni ci-joint portant sur les pages 54 à 57 de la Section 4 Proposition technique.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'UNE MODIFICATION RÉPONDANT AUX QUESTIONS QUI NE SONT PAS ENCORE TRAITÉES SERA PUBLIÉE PROCHAINEMENT.